

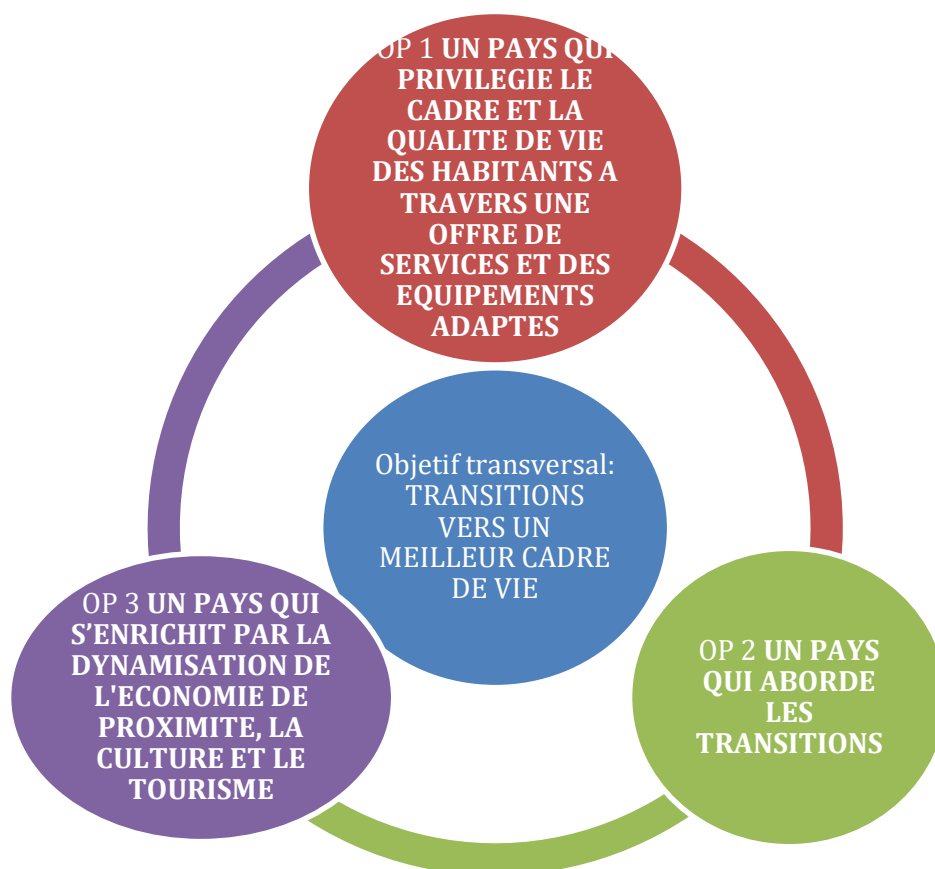
PETR Pays de Châlons-en-Champagne

Leader 2023-2027

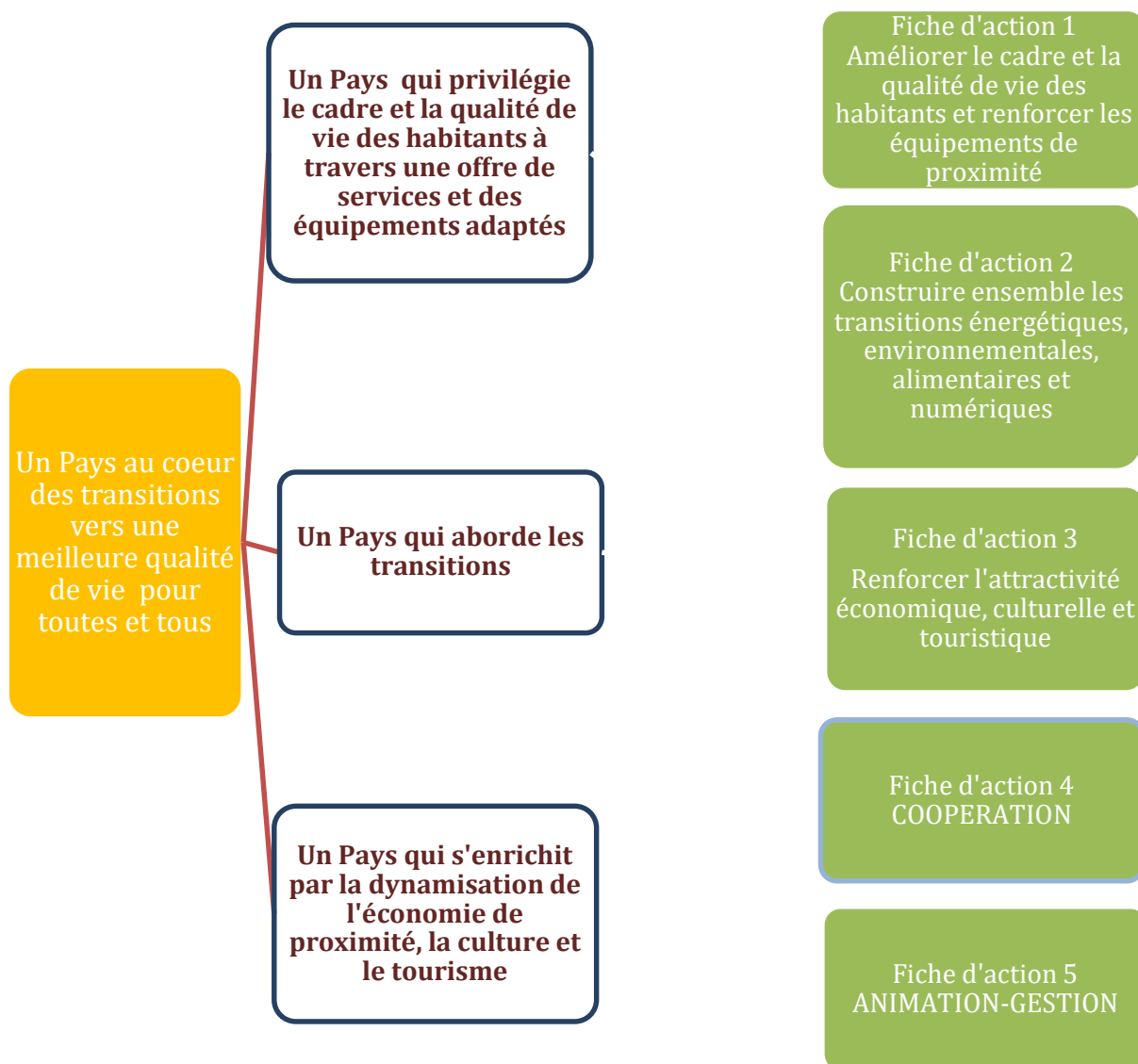
CHRONOLOGIE LEADER 23-27 :

- Appel à manifestation d'intérêt 02/12/2021
- Réponse PETR 16/12/2021
- Réponse recevabilité 14/03/2022
- Publication AAC 11/04/2022
- Dépôt candidature 12/10/2022
- Comité de sélection Région GE 27/01/2023
- Délibération Région GE 24/03/2023
- Notification sélection candidature 27/03/2023

« Un Pays au cœur des transitions vers un meilleur cadre de vie pour toutes et tous »



Le Plan d'Action



OPERATIONS ELIGIBLES PAR FICHE ACTION :

FA 1 Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et renforcer les équipements de proximité

- Création ou développement d'une offre de services et d'équipement de proximité dans les domaines suivants : enfance, jeunesse, santé, maintien à domicile, culturels, sportifs, loisirs, espaces associatifs, médiathèques, centres socio-culturels, espaces de rencontres y compris études de faisabilité
- Création ou développement d'espaces de travail partagés, d'espaces collaboratifs, de « fablab », de tiers lieux y compris études de faisabilité
- Création d'équipements et/ou de services s'inscrivant dans un projet global de réhabilitation de friches, de sites vacants (militaires, commerciales, industriels) pour offrir des nouveaux services à la population
- Aménagement paysager contribuant à la création ou au développement d'espaces favorisant les liens intergénérationnels y compris la création d'aire de jeux
- Organisation de manifestations, d'événements pour développer les services de proximité
- Actions de sensibilisation, communication, formation y compris médiation numérique contribuant au développement de l'offre de services
- Développement des applications et/ou outils numériques contribuant au développement de l'offre de services
- Aménagement d'espace et/ou de lieu pour favoriser la pratique de loisirs en nature
- Développement des actions pour favoriser la vie associative : étude d'analyse des besoins et ressources des associations ; Ingénierie contribuant à la coordination, l'animation et l'accompagnement des associations ; Organisation et développement de projets inter-associatifs, intergénérationnels et/ou sportifs ; Organisation de manifestations, événements incitant les habitants à l'engagement associatif

Pour l'intervention 73.05 « Services de base » : Seuls les équipements de proximité dont le coût total est inférieur à 200 000 € pourront être présentés à la stratégie LEADER

FA 2 Construire ensemble les transitions énergétiques, environnementales, alimentaires et numériques

Transitions environnementales :

- Actions de valorisation, de préservation ou de sensibilisation de la biodiversité et des paysages du territoire y compris la restauration des continuités écologiques et reconquête des milieux s'inscrivant dans la trame verte et bleue
- Soutien aux projets innovants* permettant l'économie de la ressource en eau
- Opérations pour le développement de la mobilité durable : soutien à la création, au développement d'infrastructures, d'équipement et/ou d'activités contribuant au déploiement d'une circulation douce (liaisons douces, vélo routes, voies vertes, voies piétonnes, sentiers randonnées, pistes cyclables), au déploiement des bornes électriques ou favorisant le covoiturage, y compris la signalétique correspondante et les actions de promotion de l'offre en mobilité durable

Transitions énergétiques :

- Actions d'accompagnement, de sensibilisation, d'animation portant sur l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique
- Création, modernisation et/ou développement d'infrastructures, d'équipements ou d'activités contribuant à la réhabilitation énergétique des bâtiments publics ou privés, au déploiement d'installations moins énergivores
- Etudes et expérimentations sur des matériaux biosourcés de construction et d'isolation thermique
- Expérimentation de l'utilisation de techniques naturelles de construction dans les bâtiments publics ou privés
- Mise en œuvre de chantiers – test de construction ou d'isolation avec des matériaux biosourcés, organisation de chantiers démonstratifs, formations de professionnels et/ou de privés
- Accompagnement technique à l'utilisation de matériaux biosourcés dans des chantiers d'écoconstruction ou d'auto-construction

(*Les matériaux biosourcés sont par définition « entièrement ou partiellement fabriqués à partir de matières d'origine biologique »)

Transitions alimentaires :

- Actions de communication, de mise en réseau, de promotion et/ou développement de projets innovants* favorisant le déploiement du projet alimentaire territorial et l'accès à une alimentation

durable dans le cadre du partenariat entre le PETR Pays de Chalons et le PNR de la Montagne de Reims

- Développement de lieux de vente, de production et/ou de transformation de produits agricoles locaux
- Action de valorisation, de promotion et d'accompagnement à la structuration des filières agricoles et viticoles locales

Opérations contribuant au développement de l'économie circulaire (*l'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets*)

- Création et/ou développement des projets de gestion, de valorisation des déchets, de recyclage, réparation, de lutte contre le gaspillage et de ressourceries
- Actions de sensibilisation et/ou de promotion de l'économie circulaire
- Actions pour favoriser le développement de circuits de proximité de consommation et/ou d'approvisionnement de produits locaux non agricoles (circuits découverte, outils de communication, points de vente des produits locaux)

Les actions suivantes se rapportent aux trois thématiques mentionnées :

- Actions de sensibilisation, d'animation, d'accompagnement sur les transitions énergétiques, environnementales, écologiques, alimentaires,
- Actions d'animation, de sensibilisation, de mise en réseau et outils numériques

Pour l'intervention 73.05 « Services de base » : Seuls les équipements de proximité dont le coût total est inférieur à 200 000 € pourront être présentés à la stratégie LEADER

FA 3 Renforcer l'attractivité économique, culturelle et touristique

Opérations concourant au développement d'une offre touristique structurée et à la promotion du territoire :

- Développement de l'offre en hébergements touristiques et de leurs services : hébergements touristiques, meublés de tourisme, hébergements insolites, agro-tourisme
- Création ou développement d'outils de communication, commercialisation y compris marketing touristique
- Création ou développement d'équipements touristiques et/ou de leur service

Opérations concourant au développement du commerce de proximité et d'activités artisanales :

- Développement, valorisation et/ou maintien des commerces de proximité (le commerce de proximité désigne les commerces pratiquant la vente au détail dans lesquels le consommateur se rend fréquemment voire quotidiennement) et/ou d'activités artisanales du territoire
- Action de mise en réseau, d'animation, de communication ou de promotion contribuant à la revitalisation et/ou à la valorisation des activités commerciales ou artisanales sur le territoire
- Création et/ou développement des lieux de restauration

Opérations contribuant au développement de l'offre culturelle :

- Développement des projets et/ou d'actions culturelles, événements socio-culturels : projets participatifs, accueil de spectacles, résidences artistiques, ateliers, échanges avec les artistes, découverte des métiers artistiques, festivals
- Valorisation des sites patrimoniaux par le développement d'une offre culturelle
- Mise en réseau des acteurs pour contribuer à la construction d'un projet culturel de territoire et au maillage équilibré du territoire en équipements culturels

Pour l'intervention 73.05 « Services de base » : Seuls les équipements de proximité dont le coût total est inférieur à 200 000 € pourront être présentés à la stratégie LEADER

FA 4 Coopération

Les projets de coopération en relation avec les opérations éligibles des Fiches Action 1,2 et 3

FA 5 Animation et gestion

Pilotage, animation, accompagnement, communication, instruction

LE TAUX DE FINANCEMENT

Le taux maximum d'aide publique :100%.
Le taux de cofinancement du FEADER au titre de LEADER : 80% des contreparties publiques nationales
Autofinancement : 20%
Plancher aide Leader : 6 000€
Plafond aide Leader : 40 000€

BENEFICIAIRES

- **Collectivités territoriales et leurs groupements**
- **Tous types d'établissements publics**
- **Autres personnes morales de droit public** (groupements d'intérêt public, etc.)
- **Associations (lois 1901 et 1908) et leurs fédérations**
- **Microentreprises, petites entreprises et moyennes entreprises** au sens de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises reprise dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique
- **Agriculteurs** ou groupements d'agriculteurs
- **Syndicats**
- **Particuliers inscrits au répertoire SIRENE**

DEPENSES ELIGIBLES

- **Investissements matériels** : Tous les travaux et aménagements extérieurs et intérieurs liés à l'opération ; Tout équipement et matériel lié à l'opération, y compris le matériel d'occasion et reconditionné à neuf sous réserve de la réglementation en vigueur et les matériels et les matériaux liés à l'auto-construction sous réserve de la réglementation en vigueur ;
- **Frais généraux directement liés à l'opération** : Honoraires d'architectes et rémunérations d'ingénieurs et de consultants, les dépenses liées au conseil, les études de faisabilité, etc.
- **Dépenses immatérielles** : Acquisition ou développement de logiciels informatiques, d'application, d'acquisition de brevets, licences, droits d'auteur et marques commerciales y compris création ou développement de site Internet
- **Etudes** : Tous les frais d'études, de conseil, d'expertises liés à l'opération
- **Dépenses d'animation** : Dépenses de personnel ; Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration directement liés à l'opération ; Prestations externes ; Tous les frais de formation liés à l'opération
- **Dépenses de promotion** : Tous les frais de communication liés à l'opération ; Tous les frais relatifs à l'organisation d'un évènement, de marchés et de promotion liés à l'opération
- **Coûts indirects** (forfait de 15% des dépenses de personnel éligibles) : Ces coûts peuvent prendre en compte les dépenses administratives, pour lesquelles il est difficile de déterminer avec précision la somme attribuable à une activité particulière (les dépenses administratives et de personnel habituelles, telles que les frais de gestion, de recrutement, de comptabilité et de nettoyage, les frais de téléphone, d'eau, d'électricité, etc.)

Plan de financement

N° fiche action	Libellé de la fiche action	Montant FEADER	Montant prévisionnel contreparties publiques nationales	Total
1	Améliorer le cadre et qualité de vie des habitants et renforcer les équipements de proximité	280 000 €	56 000 €	336 000 €
2	Construire ensemble les transitions énergétiques, environnementales, alimentaires et numériques	250 000 €	50 000 €	300 000 €
3	Renforcer l'attractivité économie, culturelle et touristique	201 054 €	40 210,80 €	241 264,80 €
4	Coopération	60 000 €	12 000 €	72 000 €
5	Animation et fonctionnement	263 500 €	52 700 €	316 200 €
	TOTAL	1 054 554 €	210 910,80 €	1 265 464,80 €

Déposer une demande d'aide

Les porteurs des projets peuvent désormais déposer une demande d'aide à travers la plateforme EUROPAC

<https://europac.grandest.fr/sub/tiers/authentication/>

Création fiche bénéficiaire

Avant le dépôt d'une demande d'aide, il est nécessaire de créer une fiche bénéficiaire dans le lien internet dessus

PETR Pays de Châlons en Champagne
Miguel Angel Ayllon – Chargé de mission Leader
m-a.ayllon@paysdechalonsenchampagne.com

Le projet ne doit pas avoir commencé avant la date de dépôt de la demande, aucun devis/acte d'engagement ne doit être signé avant cette date-là.